

## POINT D'INDICE : + 1,2 % sous la pression

Annick Girardin, Ministre de la Fonction publique, vient d'annoncer ce 17 mars une augmentation de la valeur du point d'indice à hauteur de 1,2 % en deux fois (vraisemblablement juillet 2016 et février 2017).

Cette décision unilatérale intervient alors que :

- La loi de Finances pour 2016, votée en décembre dernier, avait acté la stabilité du point d'indice qui devait permettre d'économiser 600 millions d'euros dans le budget de l'Etat (en euros constants).
- Le protocole PPCR indiquait que la valeur du point d'indice devait dépendre « des principaux indicateurs macroéconomiques » (au contraire de FO qui revendique le maintien du pouvoir d'achat au minimum à hauteur de l'inflation).

Pour Force ouvrière, la mobilisation des agents publics le 26 janvier et la préparation de la grève interprofessionnelle du 31 mars ont contraint le gouvernement à changer ses plans.

**PPCR n'est donc pas clos.** Les remises en cause statutaires qu'il organise pour accompagner la réforme territoriale ne doivent pas voir le jour.

Nous continuons de revendiquer l'ouverture de véritables négociations sur la base de notre projet de grille indiciaire.

**Concernant le dégel du point d'indice,** l'augmentation annoncée est loin de rattraper la perte de pouvoir d'achat subie par les fonctionnaires depuis 15 ans. Ce rattrapage, exigé par FO, nécessite une augmentation de 8 % de la valeur du point et l'attribution immédiate de 50 points d'indice supplémentaires.

**Pour FO, la mobilisation continue pour porter les revendications sur tous les dossiers :**

- Pour les services publics, sabotés par les restructurations permanentes et « réformes » successives (territoriales et santé notamment),
- Pour le Statut général de la Fonction publique et la défense des statuts particuliers attaqués directement et immédiatement par la mise en place du compte personnel d'activité (CPA) Fonction publique dans le projet de loi travail,
- Pour le rattrapage intégral du pouvoir d'achat : 8 % d'augmentation du point d'indice et 50 points supplémentaires et une véritable amélioration des grilles indiciaires.
- Pour l'arrêt des suppressions d'emplois et la création des emplois statutaires nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

31 MARS 2016

JOURNÉE D'ACTION INTERPROFESSIONNELLE POUR LE RETRAIT DU  
PROJET DE LOI TRAVAIL